Image not found or type unknown

Mes droits face à un licenciement abusif

Par **souatt**, le **02/12/2014** à **13:58**

Bonjour,
Je souhaite avoir des informations concernant ma situation que je vis ces derniers temps qui se relate de la façon suivante.

Je travaille sous un CDI à temps partiel avec mon employeur depuis un bon moment à savoir depuis septembre 2013. et comme je suis un étudiant, au mois d'avril, j'étais contraint d'aller en stage à l'être bout de la France et je lui ai demander une suspension de contrat pour la durée de stage mais il m'a exigé ma démission et je lui ai remis malheureusement je n'ai jamais signé mon solde de tout compte malgré mes demandes incessantes. et cette non signature se justifie par le fait que le boss n'avait pas trop le temps.
A mon retour du stage, je passe voir mon patron pour lui demander je pouvais reprendre le boulot… celui ci me reprends sans me faire signer un nouveau contrat mais il a pris tous les documents affairant a ma déclaration. Vu que je n'ai pas signe de nouveau contrat ni mon solde de tout compte, je me suis dis que je continuais avec l'ancien contrat jusqu'a il y'a une semaine (a peu près 1mois 3 semaines après mon arrivée) ou le manager m'approche et me dit que le boss veut que j'arrête car ça ne travaille pas assez bien ces temps ci et que lui veut bien me garder car mon travail est bien propre et soigne contrairement à d'autres employé mais vu que c'est moi le dernier venu donc ça doit jouer sur moi ou au pire des cas il pouvait réduire mes heures. je ne comprends rien dans tout ça.

suite a cela, je lui demande deux jours plus tard s'il avait trouver solution a son problème, il me dit de le laisser gérer et qu'il se pourrait que quelqu'un démissionne d'ici le 10 décembre. Hier (lundi 1 er dec) lors démon travail, il me dit discrètement qu'il va devoir m'arrêter pendant une semaine, le temps que l'autre démissionne (16 dec) et après ça 'il me reprend (tu pourra considèrer ça comme des vacances)

A la fin du service, je lui demande exactement sous quel contrat, je travaille, un nouveau ou ancien. il me dit que c'est un nouveau alors que je je n'ai pas signe de contrat ni mon solde de tout compte pour finir l'ancien contrat…. j'ai mes fiches de paie du mois passé

Je souhaite avoir mes droits et devoirs face à cette situation.

Je vous remercie

Par **P.M.**, le **02/12/2014** à **15:54**

Bonjour,
Je ne sais pas pourquoi vous tenez à signer un reçu pour solde de tout compte car si vous l'avez reçu, ça suffit, dans le cas contraire, il vous pourriez éventuellement l'exiger si c'est dans votre intérêt...
Je ne sais pas de quels documents afférents à votre déclaration vous parlez...
Si l'employeur considère que vous travaillez toujours sous l'ancien contrat cela devrait se voir par certaines mention sur la dernière feuille de paie comme l'ancienneté et/ou le nombre de jours de congés payés acquis si cela y figure...

Par **souatt**, le **02/12/2014** à **16:31**

bonjour pmtedforum,

C'est la tout le probleme, je ne l'ai pas recu malgre ma demission pour aller en stage... de plus, il m'a repris visiblement sous un nouveau contrat (selon ses propos) que je n'ai pas encore signé et selon lui je suis en periode d'essai selon quel contrat je ne sais pas et pourquoi je vais en vacance ou reduire mes heures (selon quelle clauses ? je ne sais pas)? Vous voyez ?!!!

Par **P.M.**, le **02/12/2014** à **17:01**

Si vous avez repris le travail sans contrat écrit après une démission, il ne peut pas y avoir de période d'essai et vous pourriez même être présumé à temps plein, par ailleurs, l'employeur a une obligation de vous fournir du travail...
Si le contrat de travail ancien s'est poursuivi, il ne peut pas non plus y avoir de période d'essai et l'employeur a la même obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés